

2023 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
									Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N							
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3			
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028	5 852	030	907			4 945	
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044	5 852	048	907			4 945	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072	148	074				148	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	202 624	086				202 624	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	202 773	098				202 773	
Total général (I + II)		110	208 625	112	907			207 718	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	1 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants								131) 132
Report à nouveau								134	
Résultat de l'exercice								136	129 127
Subventions d'investissement								Certifié conforme à l'original	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	130 127
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :								169) 172 77 591
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	77 591
Total général (I + II + III)								180	207 718
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			

2MCONSEILS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
22 allée Joseph Recamier, 75015 Paris
RCS de PARIS 902 588 177

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice clos le 31/12/2022

Le 26 juin 2023, à 9h00, l'associé de la société 2MCONSEILS s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 22 allée Joseph Recamier, 75015 Paris, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Mr MOREAU Matthieu.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des parts sociales. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et du rapport ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- quitus à la gérance ;
- pouvoir pour les formalités ;
- questions diverses.

Le Président donne lecture des comptes et du rapport et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes et la lecture du rapport, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport, lesquels font ressortir un bénéfice de 129 127 €.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice, soit 129 127 €, comme suit :

- Affectation de 129 127 € au compte Report à Nouveau.
- Le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 129 127 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – Quitus

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Pouvoir pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.

Fait à Paris,
Le 26 juin 2023,

Matthieu MOREAU